

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? - *Total de la Pension 64 L. en argent, En Seigle 40 qu mesure de Moudon que les Enfants paye sans aucun bois*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. On des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le cidérant Souverain donna à la Commune pour l'entretien de leur Légit le Capital de 133 L. 18 s. l'année 1672

La dite Commune a recue de plusieurs particuliers par Testament le Capital de 192 L.

Il n'y en a point.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Corrençon.

Hameau.

à la Commune de S. Cierge

Paroisse de S. Cierge

Agence de S. Cierge

de Moudon

du Léman.

La Conférence de quarante heures réunit onze Maisons qui appartiennent au Ressort de cette école.

Corrençon, Prie de Plau, Chauchision.

Cinq minutes.

de Chauchision 2 enfants; de Prie de Plau point actuellement de Corrençon 4.

35
P. 18

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

A St George, B Thierrens, C Neyrux, D Moudon
E Marthierange, F Chapelle Boulens

De A à B 1/2 lieue; de B à C 1/2; de C à D 3/4;
de D à E 1 lieue; de E à F 1/2 lieue; de F à G 1/2 lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

Le Catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hiver seulement quatre heures par jour.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Catéchisme d'Orval et le Pielot

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Nul réglemant que la discipline de l'instituteur.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

voyez art 6.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Selon leur capacité, et âge.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ty devant leign? de Berchem après le pamen et la nomination du Pasteur.

- b. D'où est-il?

Le Régent est actuellement Vassant, par le retrait de Samuel Freymond de St. George.

- c. Son nom

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

10 en hiver et 12 en été.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

École de l'arrondissement de St. George.
un capital de 327 L. de Suisse.

Les revenus de cette école sont l'intérêt de ce capital plus 1 L. par chaque enfant qui donne 1 q^{te} m^{re} de seigle et 1/2 q^{te} m^{re} d'avoine.

Nul Bâtiment

On fait l'école dans une chambre à tous chez les Pères de famille.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Voyez art. 15.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Voyez art. 16.

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

à St. Cierge.

C'est un Village

C'est une Commune.

De la Paroisse de St. Cierge.

De l'Agence de St. Cierge.

De Moudon.

De Leman.

Peunies.